

GUIDE CPGE

Elèves de première, deuxième ou troisième année (Khûbe) de licence, vous devez :

1/ Vous préinscrire sur *Démarche simplifiée* selon votre filière de classe préparatoire :

- Lien des CPGE filières commerciales :

<https://demarches.adullact.org/commencer/pre-inscriptions-cpge-commerciaux>

- Lien des CPGE filières littéraires :

<https://demarches.adullact.org/commencer/pre-inscriptions-cpge-litteraires>

2/ Consulter l'offre de formation ci-dessous

3/ Selon votre classe préparatoire et option sélectionner une ou deux formations

4/ Selon votre situation téléverser les pièces demandées

Elèves des CPGE littéraire de 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année khûbe

Option classe préparatoire 		Domaines										
		Arts, Lettres, Langues					Sciences Humaines et Sociales				Droit, Economie, Gestion	
		Mentions										
		Arts du spectacle	Humanités	Lettres, langue, civilisations étrangères et régionales	Lettres	Philosophie	Géographie et aménagement	Histoire	Histoire de l'art et archéologie	Sciences sociales	sociologie	Economie
Lettres	Théâtre et cinéma audio-visuel	x	x	x	x	x	x	x				
	Histoire des arts		x	x	x	x	x	x	x			
	Autres Option		x	x	x	x	x	x				
Lettres chartes			x					x				
Lettres et sciences sociales			x	x	x	x	x	x		x	x	x

- (1) Pour les élèves de CPGE littéraire, **Lettres et Sciences sociales**, la demande d'inscription en Economie et Gestion n'est pas compatible avec une inscription en Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (Anglais, Espagnol)

Elèves des CPGE économique et commerciale générale de 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année khûbe

Domaine	Mention	ECONOMIQUE ET COMMERCIALE GÉNÉRALE (toutes options)
Sciences Humaines et Sociales	Sciences sociales (1)	X
Droit, Economie, Gestion	Economie et gestion	X

- (1) Il convient de noter d'emblée que la 3^e année de **Licence Sciences sociales** n'est pas accessible aux étudiants de CPGE, y compris ceux faisant le choix de cuber. Seules les Licences 1 et Licences 2 sont ouvertes à l'inscription cumulative

Inscription administrative :

- Après validation de votre pré-inscription sur *Démarche simplifiée*, vous recevrez un code vous permettant de vous inscrire en ligne sur la plateforme <https://iaprime.parisnanterre.fr>

ATTENTION :

Avant de procéder à l'inscription en ligne sur la plateforme <https://iaprime.parisnanterre.fr> (une fois votre pré-inscription validée), vous devez vous acquitter de la CVEC (par paiement ou exonération) auprès du CROUS sur le site cvec.etudiant.gouv.fr

La cotisation est de 105 euros et les étudiants boursiers du CROUS en sont exonérés.

La VILLE D'ETUDES à saisir lors de votre connexion est celle de l'université : NANTERRE et non celle de votre établissement CPGE.

- Hotline du CROUS en cas de difficultés pour réaliser cette démarche : 09 72 59 65 65

Réorientation en première année de Licence :

Vous vous êtes inscrit en première année de Licence et vous souhaitez vous réorienter dès maintenant ou pour le second semestre dans la même formation ou dans une autre formation.

➤ **Pour les élèves qui souhaitent basculer dans la même formation en présentiel (Régime Normal) :**

Vous devez télécharger le formulaire sur <https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/candidatures/eleves-de-cpge>
Rubrique « Procédures et foire aux questions CPGE » puis « comment quitter la CPGE et basculer en cours d'année du régime cumulatif au régime normal au premier semestre de la L1 »

Selon le parcours de la mention de diplôme demandé, un avis pédagogique sera émis par les enseignants de la formation.

Cette démarche devra être effectuée avant le 31 octobre 2026.

➤ **Pour les élèves qui souhaitent intégrer au second semestre une formation autre que celle dans laquelle vous êtes inscrit :**

Vous devez candidater sur <https://ecandidat.parisnanterre.fr> à partir de début novembre

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site

<https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/candidatures/eleves-de-cpge>

« Comment vous réorienter en Licence 1 pour l'année 2026/2027 dans une autre formation que votre formation d'inscription »